

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-17-01 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 avril 2020 portant sur l'aide financière accordée aux étudiants en contexte de confinement lié à la pandémie de COVID-19 ;

ARRETE

Article 1 :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une aide financière exceptionnelle sur fonds CVEC d'un montant global de 5 300 € aux étudiants concernés par une mobilité à l'étranger.

La liste des bénéficiaires de la troisième commission du 09 juillet 2020 est jointe en annexe.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/07/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 10 JUIL. 2020

- Publié le

10 JUIL. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Bénéficiaires aide exceptionnelle sur fonds CVEC en mobilité à l'étranger durant crise COVID-19

	composante	nom	prenom	Montant
1	I.U.T. de Clermont Ferrand			200 €
2	I.U.T. de Clermont Ferrand			200 €
3	I.U.T. de Clermont Ferrand			200 €
4	I.U.T. de Clermont Ferrand			200 €
5	I.U.T. de Clermont Ferrand			300 €
6	I.U.T. de Clermont-Fd - Le Puy			200 €
7	I.U.T. de Clermont-Fd - Le Puy			200 €
8	IAE Clermont Auvergne			300 €
9	INSPE Clermont Auvergne - Chamalières			300 €
10	POLYTECH Clermont-Ferrand			200 €
11	POLYTECH Clermont-Ferrand			200 €
12	POLYTECH Clermont-Ferrand			200 €
13	UFR Biologie			200 €
14	UFR Langues, Cultures et Communication			300 €
15	UFR Langues, Cultures et Communication			300 €
16	UFR Langues, Cultures et Communication			200 €
17	UFR Lettres, Culture & Sciences Humaines			200 €
18	UFR Lettres, Culture & Sciences Humaines			300 €
19	IAE Clermont Auvergne			500 €
20	POLYTECH Clermont-Ferrand			300 €
21	I.U.T. de Clermont Ferrand			300 €

5 300,00 €

Montant	Prévision	Année	Commentaire
500 €			1 - 1000 € de matériel
500 €			2 - 1000 € de matériel
500 €			3 - 1000 € de matériel
500 €			4 - 1000 € de matériel
500 €			5 - 1000 € de matériel
500 €			6 - 1000 € de matériel
500 €			7 - 1000 € de matériel
500 €			8 - 1000 € de matériel
500 €			9 - 1000 € de matériel
500 €			10 - 1000 € de matériel
500 €			11 - 1000 € de matériel
500 €			12 - 1000 € de matériel
500 €			13 - 1000 € de matériel
500 €			14 - 1000 € de matériel
500 €			15 - 1000 € de matériel
500 €			16 - 1000 € de matériel
500 €			17 - 1000 € de matériel
500 €			18 - 1000 € de matériel
500 €			19 - 1000 € de matériel
500 €			20 - 1000 € de matériel
500 €			21 - 1000 € de matériel
500 €			22 - 1000 € de matériel
500 €			23 - 1000 € de matériel
500 €			24 - 1000 € de matériel
500 €			25 - 1000 € de matériel
500 €			26 - 1000 € de matériel
500 €			27 - 1000 € de matériel
500 €			28 - 1000 € de matériel
500 €			29 - 1000 € de matériel
500 €			30 - 1000 € de matériel